

Dans ce numéro...

La Commission du Fonds du sport devient Fondation 2

Fonds du sport, membres nommés..... 2

Le Fonds du sport soutient les clubs sportifs..... 2

J+S s'adresse désormais aux 5-10 ans - J+S Kids, une aubaine pour les clubs ! 3

J+S Kids dans le canton de Vaud - C'est (enfin) parti ! 3

Sport scolaire facultatif : mettez vos entraîneurs à disposition 4

Un mineur en danger ? Clubs et entraîneurs ont l'obligation de signaler ! 4

Repas pour camps sportifs - Un « Clic » et c'est équilibré ! ... 4

Pour les clubs, les cours J+S et les écoles

Construction d'une Maison du sport vaudois à Leysin



Les clubs, les associations cantonales, Jeunesse+Sport, les classes qui souhaitent partir en camp sportif (d'été ou d'hiver), tout ce que le canton de Vaud compte comme encadrement ou pratiquant sportif est potentiellement concerné : une Maison du sport vaudois verra le jour à Leysin à l'orée de l'hiver 2012-2013.

L'idée est née au Service de l'éducation physique et du sport du Canton de Vaud du constat de la difficulté grandissante à organiser plusieurs dizaines de cours Jeunesse+Sport par année dans une multitude d'hôtels, restaurants et de communes avec qui il convenait de négocier des disponibilités et des tarifs. Après avoir étudié et laissé tomber l'idée de transformer un établissement existant, la décision fut prise de construire un nouveau bâtiment, qui répondrait exactement aux attentes et aux besoins des milieux sportifs : 70 lits en chambres de 4 ou 2 places, un réfectoire de 80 places divisible en deux, deux salles de théorie modulables en quatre, un coin

salon, une salle de jeux, des locaux de dégagement (skis, vélos, séchoir), ainsi qu'un terrain multisports extérieur.

Une fois admis le fait qu'il convenait d'établir cette maison dans une station d'hiver à cause des nombreux cours J+S et camps scolaires qui concernent les sports de neige, c'est Leysin qui a été retenu pour ses infrastructures sportives extrêmement diverses (patinoire et piscine couvertes, salle triple, tennis, foot, etc.), le prix et l'emplacement de la parcelle proposée, juste en face du centre sportif, ainsi que pour les efforts consentis pour rafraîchir la majorité des installations sportives existantes.

Aujourd'hui, le concours d'architecture est lancé. Le bâtiment devrait être opérationnel dès l'hiver 2012-2013. Nous espérons que les clubs vaudois seront très nombreux à planifier leurs camps d'entraînement dans cette Maison qui est appelée à devenir le point de ralliement du sport cantonal. Bienvenue chez vous !

Le chef du service EPS
Nicolas Imhof
nicolas.imhof@vd.ch

Une aide financière pour jeunes champions

Dans le canton de Vaud, la Fondation d'aide aux sportifs vaudois (FASV) vient en aide aux jeunes championnes et champions âgés de 14 à 25 ans et qui obtiennent des résultats de tout premier plan au niveau suisse ou international.

Grâce à l'argent récolté par la FASV et au soutien important du Fonds du sport, une cinquantaine de bourses renouvelables de frs 1'000.- à 2'500.- sont distribuées chaque année. Pour y avoir droit, il convient de remplir le formulaire ad hoc (www.vd.ch/seps - index global - FASV) puis, en cas de convocation, de faire une brève présentation devant le conseil de fondation. Songez-y !

Besoin d'un véhicule pour votre club ou association ?

Louez le bus du SEPS !

Vous avez besoin d'un minibus pour emmener votre club ou une équipe disputer une compétition ? Grâce au Fonds du sport, le SEPS peut vous en louer un à des conditions particulièrement intéressantes:

- frs 140.- / jour pour une durée de 1 à 2 jours
- frs 110.- / jour pour une durée de 3 à 5 jours
- frs 100.- / jour dès 6 jours
- frs 200.- pour un week-end de deux jours
- frs 250.- pour trois jours dont un week-end

☼ **Comprenant 14 places (chauffeur compris), ce bus est très demandé. Songez à le réserver suffisamment tôt à l'aide du formulaire que vous trouverez sur : www.vd.ch/seps - index global - location du bus. Renseignements au 021 / 316 39 36**



Destinée à distribuer la part vaudoise des bénéfices annuels de la Loterie romande dévolus au sport (environ CHF 8 millions par an), la Commission cantonale du Fonds du sport (ex-commission du Sport Toto) était jusqu'à ce jour intégrée au Service de l'éducation physique et du sport et présidée par le Conseiller d'Etat en charge du sport (M. Jean-Claude Mermoud actuellement).

Pour des raisons légales et politiques de séparation claire des pouvoirs entre l'instance qui surveille les grandes loteries (à savoir le Canton) et celui qui distribue les bénéfices de ces mêmes loteries (toujours le Canton), le Fonds du sport va connaître une profonde mutation : à partir du 1^{er} octobre 2010, il volera de ses propres ailes sous la forme d'une Fondation. Si le Conseil d'Etat nommera ses membres et président, s'il adoptera ses statuts et se verra soumettre son rapport annuel, il n'interviendra plus directement dans la gestion.

Cette « indépendantisation » suppose un grand nombre de démarches telles que : louer des bureaux, acheter du matériel, prévoir une politique du personnel, engager un ou des collaborateurs, trouver une caisse de pension, déterminer les outils et partenaires en vue de gérer la fortune et établir une comptabilité, créer un logo, un site internet, etc.

Difficile de dire si cette modification aura à terme une influence directe sur les clubs. Pour l'instant, la politique de distribution et les différentes mises en place subsisteront et les clubs devront toujours soumettre leurs demandes de soutien selon les mêmes modalités et à la même adresse. Pour déterminer ce qu'il adviendra dans le futur, seule cette nouvelle fondation sera compétente.

Pour l'instant, il est envisagé que cette fondation, qui devrait s'appeler Fondation « Fonds du sport vaudois », loue des bureaux à l'Etat, dans le bâtiment qui abrite le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) au chemin de Maillefer 35 au Mont-sur-Lausanne, ce qui faciliterait l'information et la collaboration entre le SEPS et ce nouvel organe.

Membres nommés

Le Conseil d'Etat a désigné les premiers membres de cette fondation. Le nouveau règlement prévoit qu'ils sont nommés pour une législature (5 ans), qu'ils ne peuvent rester plus de 15 ans et qu'ils doivent quitter cette fonction à l'âge de 70 ans.

Les membres nommés sont :

- M. Marco Astolfi,
Président,
maître d'enseignement
et de recherche à l'UNIL,
ancien maître d'éducation
physique, président d'un
club de voile et ancien
président d'un club de
basket ainsi que d'un club
de volley
- Mme Régine Pasche-Cuagnier
(polysport)
- Mme Delphine Rochat
(natation)
- M. François Chavanne
(judo & ju-jitsu)
- M. Marcel Glur
(cyclisme)
- M. Alain Golay
(gymnastique)
- M. Georges Guinand
(football)
- M. Nicolas Imhof
(polysport)
- M. Michel Jatton
(handball, ski)



Le Fonds du sport soutient les clubs sportifs

Parmi les dix « parts » du Fonds du sport, certaines concernent directement ou indirectement les clubs, à savoir :

- 1. Camps sportifs et sport scolaire :** le Fonds du sport vaudois soutient financièrement les camps sportifs scolaires ou de clubs qui répondent à certaines conditions. Cette part permet aussi de subsidier l'achat par les écoles de matériel pour l'initiation à des activités sportives spécifiques. **Bénéficiaires :** écoles, clubs, associations sportives.
- 2. Achat de matériel sportif :** un pourcentage est attribué sur tout achat de matériel sportif par les clubs. **Bénéficiaires :** clubs.
- 3. Manifestations sportives :** le Fonds du sport vaudois soutient financièrement toutes les manifestations sportives organisées sur sol vaudois, à but non lucratif et qui concernent un sport reconnu par Swiss Olympic. **Bénéficiaires :** tous les organisateurs (clubs, communes, associations cantonales, etc.).
- 4. Clubs de l'élite en sport collectif :** une vingtaine de clubs vaudois qui évoluent en LNA ou LNB dans un sport collectif relativement répandu se partagent annuellement la somme de CHF 900'000.-, répartis selon une grille multi-critères établie par la Commission du Fonds du sport vaudois. **Bénéficiaires :** les clubs de l'élite en sport collectif.
- 5. Soutien à l'exploitation des centres sportifs :** tous les clubs ou écoles qui utilisent les centres sportifs reconnus par le Fonds du sport vaudois (actuellement : Leysin et la Vallée de Joux) ont un rabais de 20% sur les tarifs pratiqués. **Bénéficiaires :** écoles, clubs et associations cantonales.
- 6. Soutien aux sportifs ou clubs vaudois participant aux championnats (coupe) d'Europe ou du monde en catégorie élite :** un barème des subsides est appliqué en fonction du nombre d'athlètes envoyés (équipe) et de la zone de compétition (Europe ou hors Europe). **Bénéficiaires :** clubs ou sportifs d'élite en sport individuel.

☀ **Présidents/es de club, songez-y :** votre club peut être concerné par des subsides relevant des ces parts. N'hésitez pas à vous renseigner au secrétariat de la Commission du Fonds du sport vaudois au 021/316 39 36 ou sur le site internet : www.vd.ch/seps (cliquez sur index global puis dans l'index : subventions par le Fonds du sport vaudois)



Dès maintenant, les enfants de 5 à 10 ans peuvent également bénéficier de mesures d'encouragement de l'activité physique et sportive globales, variées et adaptées à leur âge, dans le cadre de Jeunesse+Sport.

Cette extension du programme fédéral est original, puisqu'il mise sur la polysportivité : les cours J+S Kids, proposés par un club sportif par exemple, doivent comporter 50% d'activités dans le sport de base, 25% dans un sport apparenté et 25% dans un sport complètement différent. Cette exigence est quelque peu contraignante, mais elle favorise l'apprentissage sportif général de l'enfant, ainsi que diverses aptitudes physiques, motrices, psychiques et sensorielles pouvant, au final, être très importantes pour le sport de base.

Pour J+S Kids, la Confédération verse une contribution financière pour une à deux leçons hebdomadaires par groupe et assure aux monitrices et moniteurs une formation appropriée, aux dates indiquées dans l'encadré ci-dessous.

Les conditions cadres relatives aux entraînements J+S Kids :

1) Leçons

Cours semestriel : au moins 15 semaines, 1-2 entraînement(s) par semaine.

Cours annuel : au moins 30 semaines, 1-2 entraînement(s) par semaine.

Une leçon dure 60 minutes.

2) Soutien financier

Petits groupes (5-7 enfants) :

- 1 entraînement par semaine
CHF 300.- (cours semestriel)
CHF 600.- (cours annuel)
- 2 entraînements par semaine
CHF 600.- (cours semestriel)
CHF 1'200.- (cours annuel)

Grands groupes (8 enfants ou plus) :

- 1 entraînement par semaine
CHF 600.- (cours semestriel)
CHF 1'200.- (cours annuel)
- 2 entraînements par semaine
CHF 1'200.- (cours semestriel)
CHF 2'400.- (cours annuel)

3) Reconnaissance de moniteur

Une reconnaissance de moniteur J+S Kids est indispensable pour proposer et réaliser des leçons J+S Kids. Pour obtenir la reconnaissance J+S Kids, les monitrices et moniteurs doivent suivre une formation spécifique liée à cette tranche d'âge.

4) Contenu

- Eveiller le plaisir de pratiquer des activités physiques et sportives.
- Développer les compétences physiques et psychiques de manière globale.
- Proposer des expériences motrices variées et élargir le répertoire de mouvements.
- Découvrir et exercer des disciplines sportives.

☼ **Renseignements:**

J+S Vaud
 Tél. 021 316 39 61/62/63/64/65
 E-mail : jsvaud@vd.ch

J+S Kids dans le canton de Vaud

C'est (enfin) parti, demandez le programme !

Certains s'étaient plaints ou étonnés que le Canton de Vaud n'entre pas de plain-pied et immédiatement dans l'extension du programme fédéral Jeunesse+Sport aux 5-10 ans. La raison était que le SEPS souhaitait d'abord avoir l'assurance de la pérennité de ce module, et surtout obtenir les moyens de le mener à bien. Au vu des difficultés rencontrées aujourd'hui dans certains cantons, cette décision était plutôt sage...

Comme le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont accepté fin 2009 de tenir compte de l'augmentation des coûts et de la masse de travail engendrée par J+S Kids, le SEPS est désormais en mesure d'assurer l'application de ce programme sur son territoire - dans une certaine mesure.

Dès lors, J+S Vaud a déjà organisé des cours de formation pour les Vaudoises et les Vaudois, et prévoit prochainement les cours suivants :

2010				
• VD Kids I 3.10	Introduction	2 jours	28.08.10 - 29.08.10	Pully
• VD Kids E 1.10	Equivalence	4 jours	02.09.10 - 05.09.10	Lausanne-Dorigny
2011				
• VD Kids I 1.11	Introduction	2 jours/Ecole	07.05.11 - 08.05.11	Pully
• VD Kids I 2.11	Introduction	2 jours	02.07.11 - 03.07.11	Pully
• VD Kids B 1.11	Base	6 jours	11.07.11 - 16.07.11	Lausanne-Dorigny
• VD Kids I 3.11	Introduction	2 jours	27.08.11 - 28.08.11	Pully
• VD Kids E 1.11	Equivalence	4 jours	08.09.11 - 11.09.11	Lausanne-Dorigny
• VD Kids B 2.11	Base	6 jours	24.10.11 - 29.10.11	Lausanne-Dorigny

Base :

s'adresse à des personnes qui n'ont suivi aucune formation dans le cadre de J+S.

Introduction :

s'adresse soit aux enseignants brevetés, soit à des monitrices ou moniteurs J+S 10-20 ans ayant déjà suivi une formation de base.

Equivalence :

s'adresse aux futurs monitrices-eurs J+S Kids qui, au sein de leur fédération, ont suivi une pré-formation en lien avec cette tranche d'âge là (par exemple : kids tennis, DEF football, etc.)

Inscription aux cours ci-dessus : se fait par le biais du site Internet suivant : www.jeunesseetsport.ch > J+S Kids > plus...> Dates des cours et inscription.

A ce jour, les différentes sociétés sportives vaudoises ainsi que les écoles ont déjà annoncé plus de 230 cours J+S Kids.

Sport scolaire facultatif : mettez vos entraîneurs à disposition

Un « pont » entre l'école et les clubs !

Vous cherchez à augmenter le nombre de pratiquants dans votre club ?

Un des meilleurs moyens d'initier les jeunes à votre sport est certainement le sport scolaire facultatif vaudois (SSF), appelé aussi Sport-passion à Lausanne. Quasiment sans équivalent en Suisse en terme de succès, le SSF vaudois a concerné en 2009 plus de 20'000 élèves.

Le principe est le suivant : les établissements scolaires qui le souhaitent - ils sont 84 sur 90 à le faire - mettent sur pied un programme de SSF. Celui-ci consiste à offrir un catalogue d'activités sportives hors temps scolaire aux élèves. Chaque activité sportive est pratiquée par l'élève 10 ou 20 fois, à raison d'une séance d'une heure ou une heure et demie (sports à caractère particulier : ski alpin, ski de fond, alpinisme, etc.) par semaine. Normalement, l'élève ne doit pas additionner les modules du même

sport car l'objectif est justement de faire découvrir plusieurs disciplines à un jeune qui, en cas d'intérêt, s'adressera ensuite à un club pour l'approfondissement des connaissances et de la pratique de ce sport.

Le plus souvent, un maître d'éducation physique et sportive est chargé de l'établissement du programme SSF de son école et de sa gestion. Les cours SSF sont donnés par des membres ou entraîneurs de clubs, des moniteurs Jeunesse+Sport, des enseignants passionnés par le sport ou des maîtres d'éducation physique. Toutes ces fonctions sont rétribuées selon un tarif horaire fixé par le canton.

Il est important de préciser que le Sport scolaire facultatif présenté ici n'est pas en concurrence avec le programme J+S Kids (cf page 3). En cas d'intérêt, contactez l'établissement scolaire de votre (groupe) de commune(s).

Un mineur en danger ?

Clubs et entraîneurs ont l'obligation de signaler !

Tous les entraîneurs, tous les dirigeants du sport vaudois sont concernés : l'article 26 de la loi du 4 mai 2004 sur la protection des mineurs fait l'obligation aux personnes qui sont en relation avec des mineurs dans le cadre d'une profession, d'une charge ou d'une fonction de signaler les situations qui pourraient justifier une intervention du Service de protection de la jeunesse (SPJ).

Evidemment, il n'est jamais facile d'être absolument certain de la présence de mauvais traitements. Alors, en cas de doute, les personnes astreintes à l'obligation de signalement peuvent demander d'abord un conseil au SPJ, sans indiquer l'identité du mineur ni des personnes directement concernées. Lorsque le doute est avéré, le signalement est adressé par écrit (par fax ou téléphone en cas d'urgence) à l'Office régional de protection des mineurs concerné (ORPM), en fonction du domicile du mineur. L'auteur du signalement informe également les parents et le mineur capable de discernement de sa démarche, sauf si cela entraîne dans l'immédiat des risques supplémentaires pour le mineur ou lorsque celui-ci est victime d'infractions commises par des membres de sa famille.

Pour décrire le danger encouru par le mineur ainsi que la capacité de ses parents à y faire face, on répondra aux questions suivantes :

1. Quels sont les faits observés personnellement par l'auteur du signalement ?
2. Quels sont les faits qui ont été relatés à l'auteur du signalement ?
3. Quelles sont les interprétations faites par l'auteur du signalement ?
4. Y a-t-il d'autres éléments à prendre en compte dans ce contexte ?

Depuis 2004, un entraîneur ou dirigeant sportif qui constaterait (par exemple) régulièrement des traces de coups sur le corps d'un enfant n'a plus le droit, ni moral ni légal, de faire semblant de ne pas le constater. Pensez-y !

Un formulaire contenant les rubriques nécessaires au signalement est disponible sur le site internet www.vd.ch/spj

Repas pour camps sportifs

Un « clic » et c'est équilibré !

Le site internet du programme cantonal (VD) « **Ça marche ! Bouger plus, manger mieux** » propose un nouvel outil en ligne destiné à épauler les animateurs de camps dans leurs tâches culinaires. En quelques clics, il permet d'obtenir, facilement et rapidement, des semaines de menus équilibrés, en fonction du nombre et de l'âge des participants. Cerise sur le gâteau, les recettes et même la liste des courses sont fournies. A tester sur www.ca-marche.ch.

La planification et la préparation des repas sont des éléments essentiels dans l'organisation d'un camp. Souvent confiées à des cuisiniers non professionnels, ces tâches peuvent s'avérer vite problématiques, tant il est difficile de concilier budget, équilibre nutritionnel et goûts des participants.

Simple d'utilisation mais néanmoins complet, cet outil tient compte de l'âge des participants, de leur genre, ainsi que de la période de l'année durant laquelle se déroule le camp. Les menus et quantité suggérés sont ainsi adaptés aux besoins nutritionnels des différents âges et font appel à des fruits et légumes de saison. Une fois la planification affichée, l'utilisateur peut, si besoin, la modifier à sa guise ou la sauvegarder en créant un compte personnel.

Les menus et recettes (plus de 40) sélectionnés ont été élaborés par des cuisiniers travaillant quotidiennement avec des enfants. Certifiés par une diététicienne diplômée, ils sont conformes aux dernières recommandations en matière d'équilibre alimentaire. Ils se veulent également attractifs pour des enfants/adolescents tout en restant économiques pour les organisateurs. Ainsi, les planifications proposées reviennent en moyenne à 10 francs par jour pour un enfant de 10 ans.

Franco Genovese, Liges de la santé

Impressum

Rédaction: SEPS - [Mise en page et réalisation](#): Nicolas Imhof, Béatrice Jaquier
Impression: Bestprint SA, En Budron B3,
1052 Le Mont-sur-Lausanne